

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	<b>Séance du : Mardi 29 Juin 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<b>Votes : 41</b>	
Présents : 36	<b>Pour : 41</b>	
Absents : 4	<b>Contre : 0</b>	
Représentés : 5	<b>Abstention : 0</b>	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

### 13. Petite enfance – crèche mutualiste sur PAULHAN - Convention avec la Mutualité française Grand Sud

Madame GAIRAUD rappelle aux membres du Conseil communautaire que les relations administratives et financières entre la Communauté de communes du Clermontais et la Mutualité Française Grand Sud sont formalisées au sein d'une convention entre la Communauté de communes du Clermontais et la Mutualité Française Grand Sud. Cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2020.

Il convient de renouveler cette convention pour l'année 2021 pour le fonctionnement de l'établissement multi-accueil « A Pas de Loup » à Paulhan.

En conséquence, Madame GAIRAUD propose d'approuver le renouvellement de la convention dont les relations administratives et financières restent inchangées.

La Communauté de communes du Clermontais apporte son soutien financier à hauteur d'un montant maximum de 133 769 euros correspondant au fonctionnement de l'année 2021.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission du Pôle Jeunesse et Sport réunie le 10 Juin 2021.

En conséquence, Madame GAIRAUD propose aux membres du conseil communautaire :

**-D'APPROUVER** le renouvellement pour l'année 2021 de la convention avec la Mutualité Grand Sud pour le fonctionnement de l'établissement multi-accueil « A Pas de Loup » à Paulhan, telle que présentée en pièce annexe

**-D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

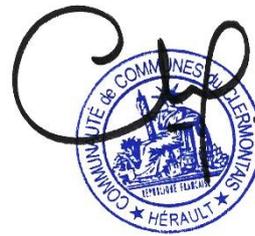
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**-APPROUVE** le renouvellement pour l'année 2021 de la convention avec la Mutualité Grand Sud pour le fonctionnement de l'établissement multi-accueil « A Pas de Loup » à Paulhan, telle que présentée en pièce annexe

**-AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
De communes du Clermontois,



Claude REVEL.